

Vie municipale d'Andoins



Actualités Municipales



Urbanisme

A compter du 1er juillet 2015 les demandes d'autorisations d'urbanisme seront instruites, pour notre commune, par la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs et non plus par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

L'instruction concerne :

- les certificats d'urbanisme opérationnels
- les permis de construire, d'aménager, de démolir
- les déclarations préalables
- les autorisations de travaux.

Cette nouvelle disposition aura un impact financier pour notre commune, les frais n'étant plus imputés sur le budget de l'Etat.

ATTENTION LE DEPOT DE VOS DEMANDES SERA TOUJOURS EFFECTUE EN MAIRIE.

En cas de besoin, le service instructeur du Pays de Morlaàs sera à votre écoute à partir du 1er juillet :

- **le mercredi et le vendredi matin** de 9h à 12h (accueil téléphonique).
- **sur rendez-vous** à la communauté de communes, 1 rue St Exupéry à Morlaàs, le mercredi de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 16h30.



Travaux

La salle des Arcades continue son évolution !

- Pour permettre l'accessibilité tout handicap, son accès a été mis en conformité.
- Les deux portes principales ont été remplacées.
- L'éclairage sera également revu très prochainement.

L'éclairage de la rue des Tourterelles et de la rue Nousté Henric a été réhabilité (ampoules moins énergivores).

Temps d'Activités Périscolaires

Les enfants vont pouvoir dorénavant exercer leurs talents de jardiniers : un potager a vu le jour à proximité de l'école. Légumes, herbes aromatiques et fleurs sont venus agrémenter les six bacs en bois construits par Thierry et Marc.



Rencontres Amicales

Les fêtes patronales du 24 au 26 juillet 2015 seront organisées par le nouveau Comité des Fêtes présidé par Sylvain GATHELIER.

Pour tous renseignements vous pouvez le contacter :

- par téléphone au 06.28.41.36.66
- par mail : s.g.m@sfr.fr



Nous avons été retenus dans le cadre du Cin'Etoiles, animation organisée par le Conseil Départemental.

Judi 23 Juillet 2015, nous aurons le plaisir de nous retrouver à la tombée de la nuit, sur l'Esplanade de la salle des Arcades, pour la projection du film **Skyfall** (James Bond).

Ouvert à tous et gratuit.

Réglementation



Ce printemps pluvieux favorisant la croissance des végétaux, il est nécessaire de rappeler à chacun ses obligations en matière de taille des haies.

Les haies : Les règles édictées par le code civil en son article 671 (remontant à la loi du 19/3/1804) sont toujours applicables :

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à une distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la **hauteur dépasse deux mètres** et à la **distance d'un demi-mètre** pour les autres plantations... »

Plus récemment le PLU en vigueur sur notre commune précisent les dispositions à tenir pour les clôtures édifiées dans les zones U et AU.

« Sauf considérations techniques dûment justifiées, les clôtures végétalisées ou maçonnées, ne pourront excéder une hauteur de **1,8 m** par rapport au sol naturel pour les clôtures séparatives, et **1,2 m** par rapport au niveau de la voie ou emprise publique pour la clôture en limite d'emprise publique.

Les haies végétales seront composées d'essences locales. Les espèces interdites en bordure de voie publique sont le cupressus et le thuya. »

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, peuvent être effectués après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Déchetterie :

La déchetterie de Morlaàs ouvre du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Téléphone : 05.59.33.65.93

La plateforme de déchets verts est ouverte l'été :

- du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h pendant la période du 1er avril au 30 novembre



Plan canicule

Les Maires sont tenus, chaque année, d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune, vivant à domicile, **qui font la demande d'inscription.**

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux **en cas de déclenchement de plan d'alerte et d'urgence.**

La responsabilité de la mise en place du plan d'alerte et d'urgence appartient à l'autorité préfectorale.

En cas de déclenchement du plan, **il appartient au Préfet**, et à lui seul, de communiquer tout ou partie des données du registre à d'autres destinataires, tels les organismes chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

La démarche d'inscription en mairie sur le registre est volontaire.

Peuvent figurer sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans inaptes au travail,
- les adultes handicapés ou les personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité.

Le registre est tenu **confidentiel** et est communiqué au Préfet exclusivement sur sa demande.

Les personnes concernées souhaitant se faire inscrire sont priées de venir en Mairie ; les personnes dans l'impossibilité de se déplacer pourront solliciter Monsieur le Maire ou un membre du CCAS, qui viendront les rencontrer ou les aideront dans leur démarche. L'inscription fera l'objet d'un accusé de réception délivré par la Mairie dans un délai de 8 jours.

Cette information est adressée à tous nos administrés afin que la solidarité se mette en place.

Si vous connaissez des personnes susceptibles de répondre aux critères énoncés, nous vous remercions de les encourager à faire cette démarche.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- la Mairie au **05 59 33 61 57**
- Le numéro vert du Ministère chargé de la Santé au **0 800 06 66 66** (*appel gratuit*)
- Sites Internet : www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs-extremes.html ou www.sante.gouv.fr/canicule-recommandations-pour-la-population.html

Nous vous rappelons les recommandations de l'INPES en cas de canicule :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenir les fenêtres fermées le jour et les ouvrir la nuit afin de créer un courant d'air
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Boire environ 1,5 l d'eau par jour
- Manger normalement

URGENCES | à consommer avec modération | 

 <p>La nuit/le week-end Je ne peux pas attendre l'ouverture des cabinets médicaux ?</p> <p>Je ne me déplace pas aux urgences</p>	<p>J'appelle le 15</p>	 <p>Le jour Je contacte en priorité mon médecin traitant</p>  <p>En cas d'urgence seulement, j'appelle le 15</p>
---	-------------------------------	--



Enquête sur le portage de repas

L'ADMR en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs va réaliser une enquête de besoin concernant le portage de repas à domicile sur notre territoire. Les administrés se verront remettre cette enquête.

Pour tous renseignements utiles vous pouvez contacter l'ADMR au 05.59.33.67.23.



Vendredi 5 juin s'est déroulé à la salle des Arcades le goûter des aînés.

De nombreux participants se sont retrouvés l'après-midi pour partager un moment convivial et sucré !



Dates à retenir

- **Marché fermier** : Dimanche 5 juillet 2015
- **Cin'Etoiles** : Jeudi 23 juillet 2015
- **Fêtes patronales** : du Vendredi 24 au Dimanche 26 juillet 2015
- **Journées du patrimoine** : Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre 2015
- **Repas communal** : Vendredi 25 septembre 2015
- **Repas des aînés** : Samedi 17 octobre 2015



ANDOINS

Marché Fermier

Dimanche 05 juillet 2015 de 09h00 à 14h00

Esplanade de la salle des Arcades

Vins & produits fermiers
Possibilité de repas à l'assiette le midi
Panier de Corisande à gagner

Secrétariat de mairie

le lundi	8h30-12h/13h30-17h
le mercredi	8h30-12h/13h30-17h30
le jeudi	8h30-12h/13h30-18h

Permanence des élus

le lundi de 18h à 19h
et sur rendez-vous
en cas de nécessité

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 13 juillet au vendredi 31 juillet 2015 inclus.